PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 octobre 2026

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 12 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire d'Izernore

Présents :	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Hervé GARBE ; Claire ZARA-MARMETH, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Excusé :	Néant
Pouvoir :	
Secrétaire de séance :	Jean-Marie PONCET

Ouverture de la séance : 19 heures

Préambule : Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en évoquant les débordements et pillages constatés en marge des manifestations du 17/10/2026. Il fait part de son soutien envers les maires des communes touchées par les scènes de vandalisme
Il rappelle qu'à l'appel de l'AMF (Association des Maires de Fracine) un rassemblement s'est tenu devant la mairie ce lundi 19/10/2026 afin de soutenir les élus , défendre les valeurs des institutions et la République française.

DECISIONS DU MAIRE signées par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° 2026013 du 30 mars 2026

DECISION	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC en €
DE2026-192-215	08/09/26	SAS BARBEROT-JACQUET	Avenant Marché TOITURE EGLISE Lot 1 : Complément d'échafaudage suite à démarrage des travaux Nouveau Montant du marché LOT1 : 129 635,42€ HT / 155 562,50€ TTC	5034,22
DE2026-192-216	15/09/26	ÉCHO-VERT	Terreau jardinière + Adonis arc en ciel	502,74
DE2026-192-217	15/09/26	MON ECOLE.FR	Carte prépayée outils numériques 512 crédits / école primaire	301,40
DE2026-192-218	16/09/26	TECHNIC+	2 paires de chaussures / personnel self - cantine	213,60

DE2026-192-219	10/09/26	ODEUM	15 posters sites de la gaulle romaine / boutique musée	122,40
DE2026-192-220	16/09/26	BOUCLIER BLEU	Logos rétroréfléchissants - signalétique PSBC	27,70
DE2026-192-221	17/09/26	ARPENTUA Géomètre	Division parcelle G114 Pérignat régularisation emprise abribus	1196,40
DE2026-192-222	18/09/26	ARPENTUA Géomètre	Rédaction acte administratif régularisation emprise abribus Pérignat	627,60
DE2026-192-223	18/09/26	MARBRERIE COCHOD	Dépose et repose plaque hall salle conseil pour gravure "MOINE Michel 2026"	487,50
DE2026-192-224	22/09/26	TEREVA	Fournitures plomberie pour l'école	1239,34
DE2026-192-225	08/09/26	LOGITUD	Logiciel de gestion de la police municipale	4372,00
DE2026-192-226	22/09/26	TECHNIC+	Fournitures services techniques	458,64
DE2026-192-227	21/09/26	Manutan Collectivités	Mobilier école primaire	1176,80
DE2026-192-228	21/09/26	MB2	Tabourets - école primaire	560,99
DE2026-192-229	23/09/26	Les Serres du Baderand	Fleurissement d'automne	332,42
DE2026-192-230	18/08/26	SIGNATURE	Panneaux de voirie	657,06
DE2026-192-231	24/09/26	TECHNIC+	Passe-câble avec 2 gorges D.30MM 1000x250x50M	269,00
DE2026-192-232	24/09/26	IMS Service	Remplacement du détecteur de véhicule - radar pédagogique rue du stade	420,00
DE2026-192-233	24/09/26	BARBEROT	Nettoyage statue Eglise (par Biocide (Net'Toit'))	300,00
DE2026-192-234	25/09/26	ARPENTUA Géomètre	Bornage route d'Intriat - CARRIER G - MASSOT O pour travaux sécurisation	1768,80
DE2026-192-235	29/09/26	SEXTANT Monétique	TPE fixe sans PINPAD Musée	513,12
DE2026-192-236	28/09/26	DIFCO	Fournitures produits self cantine	336,76
DE2026-192-237	30/09/26	Chambre d'agriculture	Etude de marché individuelle - centre équestre	3060,00
DE2026-192-238	05/10/26	DM4	Ajustement crédit OP 89 - 170 ET 246 virement crédit 102 000,00	102000,00
DE2026-192-239	01/10/26	MY KEEPER	Renouvellement du fonctionnement des dispositifs d'alerte de la commune du 30/11/2026 au 11/06/2027	212,40

DE2026-192-240	01/10/26	MY KEEPER	Renouvellement du fonctionnement des dispositifs d'alerte de la commune du 11/06/2027 au 11/06/2028	2880,00
DE2026-192-241	06/10/26	DIFCO	Produits pour l'entretien des salles	314,46
DE2026-192-242	06/10/26	SONEPAR	Fournitures électriques pour travaux au gymnase	653,74
DE2026-192-243	08/10/26	TEREVA	3 séparateurs de WC enfant et stratifiés	623,20
DE2026-192-244	08/10/26	DIFCO	Produits entretien salle des fêtes	511,56

CONVENTIONS signées par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° 2026013 du 30 mars 2026

28/09/2026	C2026021	COMMUNE ET HBA	Groupement de commandes Prestations de vérifications périodiques réglementaires
29/09/2026	C2026022	COMMUNE ET ONF	Convention mise à disposition de bois sur pied à ONF destinés à être vendus façonnés après exploitation ONF

ARRETES signés par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération n° 2026013 du 30 mars 2026

21/09/26	A2026033	A20260921_033	21/09/2026	Arrêté permanent d'Ouverture au Public - stade municipal - 500 personnes
25/09/26	A2026034	A20260925_034	25/09/2026	Demande de prolongation d'ouverture du 16/10/2026 jusqu'à 2h le 17/10/26 La Chope

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2026 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

****

PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION N° D2026062 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE AU 01 11 26

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du tableau d'avancement 2026-2027, il convient de modifier les effectifs de la façon suivante :

✓ Service administratif

Suite à la promotion possible d'un agent, il convient de créer un poste de rédacteur à temps complet, catégorie B. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre de rédacteur, catégorie B.

✓ Service culturel

Suite à l'évolution professionnelle d'un agent de ce service, concours et examen professionnel, il convient de créer deux postes à temps complet, l'un d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B, et l'autre d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B et au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C.

✓ Service technique

Suite à l'avancement de grade de deux agents :

- un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, catégorie C doit être créé.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C.

- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet, catégorie C doit être créé.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint technique principal 1ère classe, catégorie C.

SERVICE	TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/11/2026				
	GRADE	AUTORISE	POURVU STAGIAIRE/ TITULAIRE	POURVU CONTRACT	NON POURVUS
ADMINISTRATIF	ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0	0
	REDACTEUR	3	2	0	1
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0	1
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	0	2
	ADJ ADM TERRITORIAL	3	2	0	1
TECHNIQUE	TECHNICIEN catégorie B	1	0	1	0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0	1
	ADJ TECHN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3	2	0	0
	ADJ TECHN PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	0	3

	ADJ TECHN TERRITORIAL	3	1	1	1
TECHNIQUE ATSEM	ADJ TECHN TERRITORIAL	4	3	0	1
SOCIAL	AGENT DE MAITRISE	2	2	0	0
	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	0	1
	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	0	1
	ASSISTANT DE CONSERVATION 2EME CLASSE	2	1	0	1
CULTUREL	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0	0	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CLASSE	2	1	0	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE	1	0	0	1
POLICE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	1	0	0
	TOUS GRADES CATEGORIE C	1	0	0	1
		39	20	2	10
			22		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tableau des emplois, ci-dessus présenté et d'assurer que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

FINANCES

DELIBERATION D2026063 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DEDIE A DES PRESTATIONS DE SERVICE DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES

Monsieur Le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont règlementairement tenues d'effectuer des vérifications périodiques règlementaires.

Soucieuse de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser des procédures de marchés publics et de sécuriser les pratiques, il est souhaitable que la commune d'IZERNORE adhère au groupement de commandes dédié aux vérifications périodiques règlementaires suivantes : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), extincteurs et défibrillateurs.

La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe, à signer par l'ensemble des entités du groupement de commandes, précise l'objet, les rôles du coordonnateur et des différents membres, les modalités de fonctionnement du groupement et de participation financière de chacun.

Elle prévoit notamment que Haut Bugey Agglomération – HBA - sera coordonnateur du groupement et que l'exécution du marché relèvera de chaque entité en ce qui la concerne (paiement du prestataire, modification de marché propre à l'entité, suivi d'exécution...). Le coordonnateur de groupement pourra

reprendre ce rôle dans l'exécution lorsqu'une démarche concerne plusieurs entités, selon dispositions prévues par la convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes dédié à la passation de contrats de prestations de services relatifs à la réalisation des vérifications périodiques règlementaires suivants : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), extincteurs et défibrillateurs ;

Il autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout avenant nécessaire à son exécution ainsi que les avenants au(x) marché(s) public(s) objets du groupement de commandes qui ne relèvent pas du coordonnateur.

DELIBERATION D2026064 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES POUR LA MEDIEVALE 2027

Monsieur le Maire rappelle que le Comité des Fêtes d'Izernore organisera une manifestation d'envergure qui se déroulera les 2 et 3 juillet 2027 dénommée : « LA MEDIEVALE ».

Des animations diverses et variées sont prévues sur ces deux jours pour accueillir un nombreux public : jeux, forge, animations, artisans, ferme, spectacles et restauration.

L'organisation mobilise un grand nombre de bénévoles depuis déjà 2 ans, au lancement du projet ; des constructions et des costumes sont en cours.

Pour mener à bien cette réalisation, le Comité des Fêtes doit engager des frais d'acomptes divers : location de chapiteaux, orchestre, construction de la tour médiévale de décors et de maquettes, sécurité, communication...

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec le Comité des Fêtes d'Izernore afin de définir un partenariat financier lié à la MEDIEVALE 2027 et de verser une subvention exceptionnelle afin de subvenir à ces engagements nécessaires à la mise en place de cette manifestation qui contribue à la notoriété de la commune dans la réalisation d'évènements festifs exceptionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de signer la convention de partenariat financier avec le comité des fêtes pour la MEDIEVALE 2027, et d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 27 200 € afin d'aider aux financements nécessaire aux réservations en matière de location de chapiteaux et autres prestations à anticiper,
Il autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement nécessaire et à effectuer le versement de cette subvention.

DELIBERATION D2026065 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la protection et la sécurité des administrés sont une priorité pour les élus. Il fait part à l'assemblée délibérante du compte-rendu de la rencontre avec le SIEA en septembre dernier et fait suite à la commission de sécurité au cours desquelles le sujet de la vidéoprotection a été abordé.

Il explique que plusieurs types de caméras peuvent être mises en place :

- Caméra VPI – Visualisation des Plaques d'Immatriculation –
- Caméra d'ambiance : permet la visualisation des entrées et sorties de sites (bâtiments) et/ou rues de la commune

Le village et les hameaux pourraient être équipés de ces deux systèmes avec une totalité de 25 caméras installées sur des points stratégiques à étudier : voies et bâtiments.

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- **L'État (La Préfecture de l'Ain) :**

L'État soutient l'équipement des communes via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), spécifiquement le Programme S
Financement : Les subventions couvrent généralement entre 20 % et 50 % du montant des travaux de vidéoprotection.

- **Le Conseil Départemental de l'Ain**

La sécurité et la vidéoprotection constituent une priorité du mandat du Département.
L'aide s'articule autour des Aides à l'investissement des collectivités - Pacte de territoire.

Financement : Pour les dépenses de vidéoprotection (matériel et câblage), le taux d'aide plafond est de 15 % pour des projets d'un montant compris entre 10 000 € et 1 000 000 € HT (avec un plafond de subvention fixé à 150 000 €).
Condition : Le projet global doit être supérieur à 10 000 € HT et nécessite de joindre l'avis d'un référent sûreté au dossier.

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

La Région propose un dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements de sécurité pour les communes.
Financement : Le taux de subvention maximum s'élève à 50 % des dépenses éligibles HT (hors coûts de fonctionnement), dans la limite d'un plafond de 100 000 € ou 150 000 € selon le volet du dispositif. L'aide régionale peut aller jusqu'à 15 000 € par caméra. [1, 8]

- **HBA :**

Le Fonds de Concours de Haut-Bugey Agglomération (HBA). L'agglomération attribue des enveloppes financières via son fonds de concours annuel pour soutenir les investissements des communes qui ne relèvent pas directement des compétences de l'intercommunalité (tels que la sécurisation des voies ou des bâtiments publics). Taux de financement : Jusqu'à 30 % du montant hors taxes pour les opérations inférieures à 50 000 € HT, et jusqu'à 20 % pour les projets dépassant ce seuil.
Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses - Achat du matériel – travaux – installation	**300 000**
Subvention de l'Etat	**100 000**
Subvention du Conseil Départemental 15 % du matériel et câblage	**45 000**
Subvention de la Région AURA	**100 000**
Subvention de HBA fond de concours	

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune ; et d'approuver la demande de subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet,
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

DELIBERATION D2026066: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE CEYSSIAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la chapelle de Ceyssiat est un édifice inscrit dans la publication de 1998 du Conseil Départemental, au titre du patrimoine de sauvegarde des pays de l'Ain. Le bâtiment a été reconstruit en 1930 sur les ruines de l'ancienne chapelle qui avait été construite sur les lieux de la maison natale de Saint Romain et Saint Lupicin en l'an 1700. La messe de la Saint Romain est célébrée chaque année, le 28 février.

Il explique que plusieurs travaux sont à prévoir :

- Des fissures ont été constatées dont une située au-dessus de la porte d'entrée à l'Ouest et se prolongeant au niveau des vitraux à l'Est.
- La porte d'entrée est en mauvais état et ferme difficilement.
- Le tableau électrique et les câblage sont à revoir et à sécuriser.
- La restauration des vitraux est à envisager.

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- **Le Conseil Départemental de l'Ain**

Le département propose un dispositif d'aide à la restauration du patrimoine de proximité non protégé.
Taux d'aide : Jusqu'à 30 % des dépenses subventionnables (plancher de travaux de 2 000 €).
Éligibilité : Les travaux de structure (consolidation, traitement des fissures) et de restauration d'éléments artistiques (vitraux) entrent parfaitement dans ce cadre.
Calendrier : Les dossiers doivent être déposés avant le 30 novembre (décision en février).

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

La région subventionne le patrimoine de pays, mais l'aide s'adresse plus facilement aux édifices ouverts au public ou porteurs d'un projet d'animation touristique et culturel local

- . **Les financements d'État (si maîtrise d'ouvrage communale)**

Si la chapelle appartient à la commune, celle-ci peut solliciter les dotations d'investissement classiques auprès de la préfecture de l'Ain.
La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Elles peuvent financer entre 20 % et 40 % du montant HT des travaux de gros œuvre (sécurisation des structures, mise aux normes électriques d'un bâtiment public).

- **HBA :**

Le Fonds de Concours de Haut-Bugey Agglomération (HBA).

- **Les fondations et le mécénat privé (Tous statuts)**

Pour le patrimoine de type chapelle rurale, les aides privées et participatives sont possibles :

- La Fondation du Patrimoine : Solliciter l'octroi du Label de la Fondation du Patrimoine (qui ouvre droit à des déductions fiscales importantes pour les propriétaires privés) ou lancer une campagne de souscription publique (financement participatif).
- La Fondation peut abonder financièrement le montant collecté si le projet est retenu.
- Le Grand Prix Pèlerin du Patrimoine : Ce concours annuel attribue des bourses financières spécifiques pour la réfection d'églises, le sauvetage de vitraux ou d'objets d'art religieux locaux.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses – études, restauration de la structure, vitraux et rénovation électrique	60 000
Subvention du Conseil Départemental 30 % pour les fissures et les vitraux	18 000
Subvention de la Région AURA	
Subvention de HBA fond de concours	
Les fondations et le mécénat privé	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour les travaux de réfection de la chapelle de Ceyssiat,

Il approuve la demande de subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet et il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

DELIBERATION D2026067 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE : REFECTION ET SECURISATION DE LA RUE DU CONTOUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux de sécurisation de la circulation des usagers qu'ils soient piétons, automobilistes ou cyclistes il est nécessaire d'améliorer les déplacements au niveau d'une partie de la rue du Contour – à partir du N° 490 jusqu'au carrefour « des colonnes » route de Pérignat et du 30 allée des Eglantines jusqu'au 75 allée des Eglantines. Pour la sécurité de tous un trottoir sera créé.

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- Les subventions de l'État (Préfecture de l'Ain)

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Accessible pour Izernore, elle finance les projets de voirie, d'aménagement d'espaces publics et de sécurisation. Le taux d'aide varie généralement de 20 % à 30 % du montant hors taxes (HT) du projet.

- Le Conseil Départemental de l'Ain :

Le Pacte de Territoire de l'Ain : Ce dispositif (notamment via le volet "Équipements de proximité" ou "Transition écologique") permet d'obtenir des subventions pour les travaux de voirie communale. Les projets doivent généralement dépasser un plancher de 10 000 € HT.

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Soutien aux communes rurales : La Région octroie des subventions pour l'aménagement des cœurs de villages et la sécurisation des traversées de communes.

- HBA :

Le Fonds de Concours de Haut-Bugey Agglomération (HBA). L'agglomération attribue des enveloppes financières via son fonds de concours annuel pour soutenir les investissements des communes qui ne relèvent pas directement des compétences de l'intercommunalité (tels que la sécurisation des voies ou des bâtiments publics). Taux de financement : Jusqu'à 30 % du montant hors taxes pour les opérations inférieures à 50 000 € HT, et jusqu'à 20 % pour les projets dépassant ce seuil.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses – études, travaux	225 000 HT
Subvention de l'Etat au titre de la DETR	67 500
Subvention du Conseil Départemental de l'Ain	
Subvention de la région AURA	
Subvention de HBA fond de concours	45 000

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour les travaux de sécurisation de la circulation des usagers de la rue du Contour, à partir du N° 490 jusqu'au carrefour « des colonnes » route de Pérignat.
Il sollicite une subvention au taux maximum auprès des organismes ci-dessus afin d'aider à la réalisation de ce projet.
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

DELIBERATION D2026068 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : RELAMPING DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la transition écologique il est nécessaire de procéder au remplacement, dans les bâtiments communaux, des anciens luminaires devenus énergivores par des solutions LED modernes et ainsi réduire la consommation d'énergie de la commune.

Pour ce dossier la commune est accompagnée de l'ADIA : Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain qui suivra le dossier de financement.

Un marché à bon de commande sur 3 ou 4 ans est possible, les bâtiments concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Complexe sportif de Vignette	Salle polyvalente de Vignette	Groupe scolaire : éc maternelle et école primai
Salles périscolaires	Restaurant scolaire	Salles de réunion de l'Oign
Salle place de l'Eglise	Musée	Eglise

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- Le SIEA dispose d'un service d'accompagnement pour valoriser les CEE relatifs aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.
- Programme ACTEE+ : Le SIEA coordonne le déploiement départemental de ce programme national, qui finance l'audit énergétique préalable des bâtiments communaux et aide à monter les dossiers financiers.
- Le Pacte de Territoire du Département de l'Ain

Le volet "Transition Écologique" : Si l'opération de relamping s'inscrit dans un plan global d'économie d'énergie ou d'équipements de proximité d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € HT, elle peut être éligible.
Taux d'aide : Le taux plafond est généralement de 30 % pour la première tranche de dépenses (jusqu'à 100 000 € HT).

- Les Dotations d'État (Via la Préfecture de l'Ain)

L'État soutient prioritairement la rénovation des bâtiments publics à faible empreinte carbone :

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Izernore étant une commune rurale éligible, le relamping des écoles, de la mairie ou des salles polyvalentes peut entrer dans la catégorie "Rénovation thermique et mise en sécurité des bâtiments publics". Le taux d'aide varie généralement de 20 % à 40 %.
Le Fonds Vert : Ce fonds massif dédié à l'accélération de la transition écologique dans les territoires finance précisément la performance énergétique des bâtiments publics locaux.
Le relamping y est éligible, s'il est couplé à une isolation ou à l'installation de dispositifs de pilotage intelligent (horloges astronomiques, détecteurs de présence).

- Haut-Bugey Agglomération (HBA) :

En tant que commune membre, Izernore peut étudier la mobilisation du Fonds de Concours de HBA qui peut venir abonder le plan de financement pour des travaux de rénovation de bâtiments communaux.
Taux de financement : Jusqu'à 30 % du montant hors taxes pour les opérations inférieures à 50 000 € HT, et jusqu'à 20 % pour les projets dépassant ce seuil.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses – fournitures (80 000 €, pose 40 000 €)	**120 000**
SIEA et ADIA : accompagnement des CEE et a pour l'audit des bâtiments et le montage des dossi financiers	
Subvention du Conseil Départemental de l'Ain	**36 000**
Subvention de l'Etat via la Préfecture	**48 000**
Subvention de HBA fond de concours	**24 000**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement estimatif présenté ci-dessus et de solliciter une subvention auprès des organismes ci-dessus afin d'aider à la réalisation du projet de transition écologique portant relamping dans les bâtiments communaux ciblés.
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

****

COMMISSION SECURITE

M. Hervé GARBE fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion de participation citoyenne du 23/09/26. Ce dispositif mis en place par l'état participe à la vigilance et à la sécurité des citoyens.
Deux réunions annuelles sont organisées avec les élus, le policier municipal, les participants de l'a commune d'Izernore et les gendarmes de la brigade de Port.
Cette dernière rencontre a été l'occasion de présenter Monsieur Olivier LEBORDAIS, policier municipal aux personnes qui ne le connaissaient pas encore.
Les statistiques portant sur la délinquance sur la commune sont en légère baisse par rapport à 2024.
Il a été proposé la création d'un groupe vigilance citoyenne sur « Whatsapp ».

M. Hervé GARBE signale qu'une mise à jour du PCS – Plan Communal de Sauvegarde – est en cours actuellement. Une réunion de présentation aux élus sera organisée dès que possible.

Monsieur Nicolas CHARTON travaille actuellement sur la mise en place du système BATIFIRE portant sur la création d'une procédure via un logiciel destiné aux services de secours qui à l'aide d'une flashcode pourront déterminer très rapidement les risques lié au bâtiments concerné (présence de gaz, de fluides hydrauliques, de pièces de valeurs...). Il manque des éléments pour plusieurs bâtiments. Il est difficile de regrouper toutes les données. Les plans des locaux doivent être déposés.

COMMISSION VIE CULTURELLE

Madame Mathilde FAVRE présente au Conseil Municipal les diverses actualités de la vie culturelle de la commune :

- Le PSBC (Plan de sauvegarde des biens culturels) de l'église est en cours de réalisation avec l'aide du diocèse. Une cinquantaine d'œuvres ont été recensées. Une 1ère réunion d'état des lieux a été organisée.
- Le Bulletin Municipal en cours de réalisation sera édité pour fin décembre.
- L'agenda 2027 sera proposé aux administrés fin 2026 pour sa dernière édition, le contrat n'a pas été renouvelé.
- Les Journées Européennes 2026 ont connu une faible participation du public avec 263 personnes. Une réflexion pour une nouvelle formule pour 2027 est engagée.
- L'équipe du musée archéologique s'est déplacée au foyer du Val Fleuri dans le cadre de la « SEMAINE BLEUE » pour présenter un atelier portant sur la mode.
- Dans le cadre des journées de la science, le musée archéologique de la commune a participé à une interview avec PFC RADIO (radio locale).
- Le musée archéologique d'Izernore a un partenariat avec le faculté de Lyon et des étudiants sont en contact avec les agents du musée.

COMMISSION VIE SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

Madame Claire ZARA-MARMETH fait part au Conseil Municipal du bilan de sa rencontre du 01/10/2026 avec la directrice de l'école Madame Amandine GUILLEMAUD :

- L'effectif de l'école des III colonnes s'élève à 284 élèves (dont 110 en classes maternelles et 174 en classes primaires).
- La commission sécurité des bâtiments de l'école s'est bien déroulée, aucun problème lié à la sécurité n'a été constaté.
- Le PEdT (Projet Educatif Territorial) arrivera à échéance fin 2027 ; il pourra soit être reconduit soit faire l'objet d'un nouveau projet.
- Des règles précises seront mises en place portant sur les dérogations scolaires : accueil d'enfant(s) d'autres communes ou départ d'enfant(s) de la commune vers les écoles d'autres communes.
- Travaux : pendant les vacances scolaires les pare-vues seront installés dans les toilettes des petites sections et des interventions seront effectuées sur les WC robinets et lavabos.

COMMISSION URBANISME

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la dernière commission urbanisme qui s'est déroulée le 6 octobre dernier.

- Plusieurs dossiers ont été présentés pour des projets à venir mais également à la suite de contentieux pour travaux réalisés mais n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en mairie.
- Les règles du PLUiH ont été abordées, il est nécessaire d'établir une ligne de conduite fixe afin d'éviter tout recours et d'être équitable avec chacun.
- Une rencontre avec HBA est prévue courant décembre avec HBA concernant le PLUiH. Une réunion du conseil municipal sera proposée courant novembre afin de présenter les mesures à venir dans le cadre de la révision du PLUiH en cours actuellement.

COMMISSION SPORTS LOISIRS

Monsieur Jean-Marie PONCET présente au Conseil Municipal le compte-rendu des dernières assemblées générales des associations de la commune :

- BULLES CREATIVES : après 1 année d'existence le bilan est plutôt positif pour les 11 adhérents encadrants de l'association. Plusieurs ateliers ont été organisés sur l'année par groupes de 5 à 6 personnes : peinture aquarelle, le fait soi-même, crochet, céramique, tricot, décoration, parents-enfants... 34 adhérents ont participé dans les locaux mis à disposition par la commune Grande Rue.
- TENNIS CLUB IZERNORE : 38 membres, une perte d'adhérents a été constatée à la suite de la création de clubs de paddle dans plusieurs communes environnantes. L'association reste très dynamique dans les activités qu'elle propose.
  Madame Romane LAMY a pris la présidence à la suite de Madame Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO.
- LA SPORTIVE IZERNORE : gymnastique aux agrès pour les filles et jeunes filles de 4 à 18 ans. L'association comprend près de 100 adhérent(es) dont 15 encadrantes et 8 juges.
  2 catégories : compétition et loisirs. L'association n'était pas présente au forum des associations de 2026 mais viendra en 2027. Elle ne recherche pas forcément de nouvelles adhésions car une liste d'attente est déjà active.
  L'association souhaiterait avoir plus de place au dojo pour évoluer, malheureusement il est difficile de donner une suite favorable à cette requête. Il est rappelé que dès la mise en place les conditions d'agrandissement n'étaient pas envisageables. La salle voisine réservée à la pratique du judo et à l'association ONI YAMA RYU ne peut être réduite.
- FLEURS D'AUTOMNE : 35 adhérents, association dynamique et conviviale. Plusieurs sorties ou animations sont programmées. Un thé dansant organisé chaque année.
- Monsieur Xavier BOSSAN rappelle aux élus et notamment aux membres de la commissions sports loisirs qu'il est important de participer aux différentes activités proposées par les associations sur la commune qu'elles soient sportives ou festives.
- Monsieur Michel MOINE informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté la présence de quelques « perturbateurs » sur le site de la Vignette et que les associations ont été sollicitées pour signaler tous faits malveillants ou dégradations. Il remercie les associations qui ont déjà fait part de signalements et qui ont permis l'intervention immédiate de la police municipale.

****

INFORMATIONS DIVERSES

SIEA :

Monsieur Hervé GARBE fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du comité syndical qui s'est tenu à VALEXPO le 25/09/26. La soirée était consacrée aux grands enjeux énergétiques et numériques de l'Ain.

Deux ateliers étaient proposés : modernisation de l'éclairage public et les différentes offres fibre.

Un temps institutionnel a permis l'examen de 3 dossiers :

- Gouvernance : élection de la Commission de Délégation de Service Public, de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie
- Budget/RH : examen des décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes Communication électronique et Réso LIAin. Mise à jour du tableau des emplois.
- Rapports d'activité : adoption des rapports de la SEM LÉA et de la SPLL ALEC 01.

La délocalisation des prochaines assemblées dans d'autres territoires de l'Ain se poursuivra afin de renforcer les échanges avec les élus autour des préoccupations locales.

CARRIERES :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une réunion d'information par les carrières Blanc, destinée aux élus, sera proposée de 18h à 18h45 avant la prochaine réunion de Conseil du 23/11/2026.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :
Monsieur Hervé GARBE aura en charge la distribution des sacs poubelles les 16, 23 et 30 janvier 2027 aux locaux des services techniques rue de la Courbe. Un planning de présence sera diffusé aux élus pour les permanences.

JET – Journées Elus du Territoire :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Journées des Elus du Territoire de HBA qui se déroulera le 04/11/26. Les inscriptions sont à faire en ligne.

VŒUX DU MAIRE :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le SAMEDI 9 JANVIER 2027 à 18h30 salle de la Vignette

****

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

CLOTURE DE LA SEANCE A 21h03

Jean-Marie PONCET,
Secrétaire de séance

Michel MOINE,
Maire d'Izernore